

ANNEXE 4
COMPTES ANNUELS DE PCB CONCERNANT L'EXERCICE FINANCIER
CLOS LE 31 MARS 2018
(Y COMPRIS LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET LE RAPPORT DU COMMISSAIRE)

40	16/10/2018	BE 0403.085.181	42	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	18695.00278	C 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Dénomination: **PCB**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Rond Point Schuman

N°: 6

Boîte: 5

Code postal: 1040

Commune: Etterbeek

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0403.085.181

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

30-05-2014

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

19-09-2018

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-04-2017

au

31-03-2018

Exercice précédent du

01-04-2016

au

31-03-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 6.1, C 6.2.1, C 6.2.2, C 6.2.3, C 6.2.4, C 6.2.5, C 6.3.1, C 6.3.2, C 6.3.3, C 6.3.4, C 6.3.5, C 6.3.6, C 6.4.2, C 6.5.2, C 6.6, C 6.8, C 6.9, C 6.11, C 6.12, C 6.14, C 6.17, C 6.20, C 9, C 10

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET
COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE
MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

BRUGEFI INVEST SAS

FR87532365707

Rue Galien 2

93400 SAINT-OUEN

FRANCE

Début de mandat: 20-05-2015

Fin de mandat: 19-09-2018

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

LACROIX Philippe

Champ du Vert Chasseur 81

1000 Bruxelles

BELGIQUE

OCP SA

FR58550200182

Rue Galien 2

93587 SAINT-OUEN-CEDEX

FRANCE

Début de mandat: 20-05-2015

Fin de mandat: 19-09-2018

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

OLIVIER Hubert

Avenue de la Marquerite 11

78110 LE VESINET

FRANCE

LUMEUR SCS

BE 0885.134.797

Nerviërslei 24

2900 Schoten

BELGIQUE

Début de mandat: 20-05-2015

Fin de mandat: 19-09-2018

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

MEURRENS Luc Frans

Nerviërslei 24

2900 Schoten

BELGIQUE

JETMA SPRL

BE 0465.419.361

Avenue Général Lartigue 68/9

1200 Woluwe-Saint-Lambert

N°	BE 0403.085.181	C 2.1
----	-----------------	-------

BELGIQUE

Début de mandat: 20-05-2016

Fin de mandat: 19-09-2018

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

LIMPENS Jean-Marie

Avenue Général Lartigue 70/7
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

DELVERO SPRL

BE 0826.577.283

Avenue Cardinal Mercier 77

1160 Auderghem

BELGIQUE

Début de mandat: 20-05-2015

Fin de mandat: 19-09-2018

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

DELENS Veronique

Avenue Cardinal Mercier 77
1160 Auderghem
BELGIQUE

CHARLIER Alain

Rue des Faucons 17

5004 Bouge

BELGIQUE

Début de mandat: 20-05-2015

Fin de mandat: 19-09-2018

Administrateur

DELOITTE RÉVISEURS D'ENTREPRISES SC S.F.D. CVBA (BE00025)

BE 0429.053.863

Luchthaven Nationaal 1/J

1930 Zaventem

BELGIQUE

Début de mandat: 20-05-2016

Fin de mandat: 19-09-2018

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

NYS Eric (A01773)

Luchthaven Nationaal 1/J
1930 Zaventem
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

* Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>85.976.164</u>	<u>19.361.032</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	85.976.164	19.361.032
Entreprises liées	6.15	280/1	85.975.586	19.360.454
Participations		280	85.975.586	19.360.454
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	578	578
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	578	578
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>13.082.417</u>	<u>13.667.424</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	13.077.716	13.666.712
Créances commerciales		40	1.294	826
Autres créances		41	13.076.422	13.665.886
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	4.701	712
Comptes de régularisation	6.6	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	99.058.581	33.028.456

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>97.797.748</u>	<u>32.870.156</u>
Capital	6.7.1	10	61.088.099	20.176.000
Capital souscrit		100	61.088.099	20.176.000
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11	25.703.032	
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	828.348	828.348
Réserve légale		130	828.348	828.348
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(–)	14	10.178.269	11.865.808
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>1.260.833</u>	<u>158.300</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	1.260.833	158.300
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.138.336	35.802
Fournisseurs		440/4	1.138.336	35.802
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	122.497	122.498
Comptes de régularisation	6.9	492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	99.058.581	33.028.456

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	5.679	5.580
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	5.679	5.580
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	1.662.234	196.490
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	1.662.234	196.490
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		-6.197
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8		6.197
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-1.656.555	-190.910
Produits financiers		75/76B		21.448
Produits financiers récurrents		75		21.448
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9		21.448
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	30.984	720
Charges financières récurrentes	6.11	65	30.984	720
Charges des dettes		650	51	15
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	30.933	705
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-1.687.539	-170.182
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77		
Impôts		670/3		
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-1.687.539	-170.182
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-1.687.539	-170.182

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	10.178.269	11.865.808
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-1.687.539	-170.182
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	11.865.808	12.035.990
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	10.178.269	11.865.808
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	19.360.455
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	66.615.131	
Cessions et retrails	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	85.975.586	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retrails	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	280	<u>85.975.586</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXXXX	578
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)(-) 8623		
Autres	(+)(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	578	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

N°	BE 0403.085.181	C 6.5.1
----	-----------------	---------

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
PHARMA BELGIUM BE 0425.353.116 Société anonyme Av. Emile Vandervelde 82 1200 Woluwe-Saint-Lambert BELGIQUE	actions ordinaires sans mention valeur	3.885.090	99,99	0	31-03-2018	EUR	81.161	-8.668.053
McKesson BELGIUM HOLDINGS BE 0653.962.122 Société privée à responsabilité limitée Rond Point Robert Schuman 6/5 1040 Etterbeek BELGIQUE	actions ordinaires sans mention valeur	1.240.371	100	0	31-03-2018	EUR	65.391.978	-731.294

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	20.176.000
100	61.088.099	

Modifications au cours de l'exercice
Augmentation de capital par apport en nature composé de
1.240.371 actions de Mckesson Belgium Holdings

Codes	Montants	Nombre d'actions
	40.912.099	11.348.403
	61.088.099	16.944.923
8702	XXXXXXXXXX	16.218.768
8703	XXXXXXXXXX	726.155

Représentation du capital
Catégories d'actions
Actions sans mention de valeur nominale

Actions nominatives
Actions dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

N°	BE 0403.085.181	C 6.7.2
----	-----------------	---------

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 dernier alinéa et art. 632 §2 dernier alinéa; de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4; de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			%
	Nature	Nombre de droits de vote		
		Nombre de droits de vote attachés à des titres	Nombre de droits de vote non liés à des titres	
Brugefi Invest SAS (France) FR87532365707 Rue Gallien 2 93400 SAINT-OUEN FRANCE	actions sans mention de valeur nominale	2.314.241	0	13,6
OCP SA FR58550200182 Rue Gallien 2 93587 SAINT-OUEN-CEDEX FRANCE	Actions sans mention de valeur nominale	13.891.130	0	81,9

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives
 - Intérêts notionnels des années précédentes

- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	5.866.899
9142	5.835.332
	31.567
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A l'entreprise (déductibles)
- Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	114.448	62.477
9146	1.193	28.511
9147		
9148		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	280/1	85.975.586	19.360.454
Participations	280	85.975.586	19.360.454
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	13.049.196	13.622.823
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	13.049.196	13.622.823
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'état XVIIIbis

Exercice
0

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	37.680
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	34.578
95061	183.840
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés**

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

CELESIO AG

Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand

Stockholmer Platz 1

70173 Stuttgart

ALLEMAGNE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus*:

CELESIO AG

Stockholmer Platz 1

70173 Stuttgart

ALLEMAGNE

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	278.541
95071	242.993
95072	
95073	43.200
9509	
95091	
95092	
95093	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

Règles d'évaluation

Actif

Frais d'établissement

Les frais d'augmentation de capital sont activés et amortis sur une période de trois ans.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition et sont portées au bilan pour cette même valeur, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents. Les amortissements sont calculés sur base d'un pourcentage de 25 %.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition et sont portées au bilan pour cette même valeur, déduction faite des amortissements y afférents. Par valeur d'acquisition, il faut entendre soit le prix d'acquisition, soit le coût de revient, soit la valeur d'apport. Le prix d'acquisition comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport.

Les immeubles peu-vent être ré-évalués, sur base d'une détermination de valeur par un expert immobilier lorsque la valeur de ces actifs, déterminée en fonction de leur utilité pour la société, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable. Si la réévaluation porte sur des immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, la valeur ré-évaluée fait l'objet d'amortissements.

Les amortissements sont basés sur le plan d'amortissement arrêté par le Conseil d'Administration. Les actifs sont amortis de façon linéaire sur base de leur durée de vie économique attendue, à partir du mois de leur mise en utilisation. Les pourcentages suivants sont d'application :

* Bâtiment	04 %
* Matériel	15 %
* Matériel informatique	25 %
* Mobilier	10 %
* Matériel roulant	25 %

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur prix d'acquisition. Ces actifs font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable, justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations sont détenues. Dans la mesure où les réductions de valeur excèdent, en fin d'exercice une appréciation actuelle, elles sont totalement ou partiellement reprises.

Créances à plus d'un an et à un an au plus

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale et font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

Stocks

Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition selon le principe FIFO ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice lorsque cette dernière est inférieure. Des réductions de valeur spécifiques sont faites pour tenir compte des stocks à rotation lente ou désuets.

Passif

Dettes à plus d'un an ou à un an au plus

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale. Des provisions sont établies en concordance avec les critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Créances et dettes en devises

Les créances et dettes en devises sont converties au cours officiel moyen à la date du bilan. Les différences de change non réalisées sont reprises dans les résultats financiers.

Prévisions

Les prévisions notifiées au personnel sont provisionnées à 100 % selon la formule légale.



**Rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires du 19 septembre 2018**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels relatifs à l'exercice se clôturant au 31 mars 2018.

Faits marquants

Les chiffres au 31 mars 2018 se clôturent avec une perte de 1.687.539 €. Cette perte est principalement représentée par l'enregistrement de coûts d'honoraires d'avocats, de consultants et des refacturations du Groupe McKesson Europe dans le cadre de l'apport en nature des activités de Belmedis et des autres sociétés du Groupe Welcoop en Belgique suite à l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2017.

1. Exposé sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société (art. 96 du Code des sociétés, §1, 1°)

1.1. Bilan

Les immobilisations financières de 85.976.164 € correspondent principalement à la valeur nette comptable des participations détenues dans les sociétés Pharma Belgium SA et McKesson Belgium Holdings SPRL (respectivement 19.360.455 € et 66.615.131 €).

Les créances commerciales s'élèvent à 1.294 € contre 826 € au 31 mars 2017.

Les autres créances d'un montant net de 13.076.422 € comprennent principalement une créance (cash pool) de 13.049.195 € sur Pharma Belgium.

Les valeurs disponibles d'un montant de 4.701 € correspondent au solde des comptes courants bancaires.

Le capital social de 61.088.099 € est divisé en 16.944.923 actions sans désignation de valeur nominale dont :

- Actions nominatives : 16.218.768
- Actions dématérialisées : 726.155

A noter qu'une prime d'émission de 25.703.032 est enregistrée faisant suite à l'apport en nature effectué fin décembre des sociétés acquises, c'est-à-dire de Belmedis et des autres sociétés belges du Groupe Welcoop.



Les réserves s'élèvent à 828.348 €.

Les dettes à un an au plus de 1.260.833 € augmentent de 1.102.532 € par rapport au 31 mars 2017. Elles se décomposent comme suit :

	31/03/2018	31/03/2017	Evolution
Dettes commerciales	1.138.335	35.802	1.102.533
Dividendes à payer	29.055	29.056	-1
Autres dettes	93.442	93.442	-

1.2 Compte de résultats

Les services et biens divers pour un montant total de 1.662.234 € représentent principalement des honoraires d'avocats, de consultants et des refacturations du Groupe McKesson Europe dans le cadre de l'apport en nature des activités de Belmedis et des autres sociétés du Groupe Welcoop en Belgique. De ce montant, une somme de 5.680 € a fait l'objet d'une refacturation à Pharma Belgium SA générant ainsi des autres produits d'exploitation.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 1.656.555 €.

Le résultat financier de 30.984 € est principalement formé d'intérêts payés au Groupe McKesson Europe suite à une garantie donnée par le Groupe afin de soutenir la continuité de l'activité de PCB SA en Belgique. Sur cette période, aucun dividende n'a été perçu en provenance de Pharma Belgium ou de ses autres filiales.

Le résultat net de l'exercice se chiffre à une perte de 1.687.539 €.

1.3 Proposition d'affectation du résultat

Le résultat de l'exercice au 31 mars 2018 se clôture par une perte de 1.687.539 €.

Le bénéfice reporté de l'exercice précédent s'élève à 11.865.808 €.

Le bénéfice total à affecter s'élève donc à 10.178.269 €.

Le Conseil d'administration propose d'affecter ce bénéfice total au bénéfice à reporter et donc aucun dividende ne sera distribué.

1.4 Approbation des comptes et décharge aux administrateurs et Commissaire

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018 et de donner décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat au cours de cet exercice et au Commissaire pour accomplissement de sa mission au cours de l'exercice.

2. Autres dispositions (art. 96 du Code des sociétés)

Eu égard à l'article 96 §6 du Code des Sociétés, et malgré le fait que le compte de résultats fait apparaître sur deux exercices successifs une perte, les administrateurs confirment la poursuite des activités de la société et justifie l'application des règles comptables de continuité par le fait que la perte ne sera pas durable compte tenu des perspectives d'évolution positive des affaires.



Evénements importants depuis la clôture de l'exercice (art. 96 Code des sociétés, §1, 2°) :

Depuis le 1^{er} avril 2018, la société Belmedis a été fusionnée par absorption dans celle de Pharma Belgium. Son nouveau nom est Pharma Belgium-Belmedis. Cette fusion représente une étape supplémentaire dans l'intégration de l'activité «wholesale» et ainsi donner aux clients une valeur ajoutée par une disponibilité plus importante des produits et une qualité des services rendus.

Comme annoncé dans le communiqué de presse du 23 février 2018, l'OCP maintient toujours sa procédure d'offre publique de reprise et celle-ci devrait être lancée au cours du second semestre de 2018.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société (art. 96 Code des sociétés, §1, 3°) : Néant.

Recherche et développement (art. 96 Code des sociétés, §1, 4°) : Néant.

Succursales (art. 96 Code des sociétés, §1, 5°) : Néant.

Utilisation d'instruments financiers, objectifs en matière de gestion des risques financiers, exposition au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie (art. 96 Code des sociétés, §1, 8°) : Le seul risque identifié se situe au niveau de la gestion des activités des filiales opérationnelles.

3. Déclaration de Gouvernance d'entreprise (art. 96 du Code des sociétés, §2)

3.1 Code de gouvernance d'entreprise (art. 96, §2, 1°)

Le Conseil d'administration de PCB SA («PCB») signale qu'il adopte le Code belge de gouvernance d'entreprise, dit «Code 2009» ou «Code» comme son code de référence et s'efforce de satisfaire aux exigences énoncées dans celui-ci. Si par son statut de société holding sans effectif, PCB ne s'est pas conformée à une ou plusieurs dispositions du Code, elle applique le principe « se conformer ou expliquer ». Une indication des dispositions du Code auxquelles elle ne s'est pas conformée au cours de l'exercice et une explication de ses raisons sont disponibles au chapitre suivant

PCB a ainsi mise en place une Charte de Gouvernance d'Entreprise disponible sur son site web (www.pcb.be).

3.2 Dérogations au cours de l'exercice (art. 96, §2, 2°)

Les dérogations aux principes énoncés par le Code concernent :

Procédures de nomination (principe 4.1 du Code)

Le Conseil d'Administration n'a pas établi de procédures de nomination et de réélection des administrateurs compte tenu du faible nombre d'administrateurs mais a défini des critères de sélection.

Programme de formation des administrateurs (principe 4.8/4.9 du Code)

PCB n'a pas reconnu le besoin d'élaborer un programme formel de formation des nouveaux administrateurs en raison du faible nombre d'administrateurs et compte tenu du niveau actuel de compétences de ses administrateurs.



Performance/efficacité

PCB n'a pas défini à ce jour une politique formelle en ce qui concerne:

- l'examen de la performance du commissaire. Un suivi des résultats de l'audit externe tel qu'imposé par l'article 526bis C. Soc est néanmoins effectué
- l'examen de la performance des comités
- l'examen du conseil d'administration et de ses membres (principes 4.11 à 4.15) en raison de la taille du Groupe.

Dealing Code (3.7./1- 3.7./2 – annexe B)

Sans objet chez PCB car les administrateurs et toute personne exerçant des responsabilités dirigeantes au sein du Groupe ont pris l'engagement de ne pas détenir d'actions, ni d'instruments dérivés, ni d'autres instruments financiers liés à celles-ci.

Politique pour les transactions et autres relations contractuelles entre la société y compris les sociétés liées, et les administrateurs et managers exécutifs qui ne sont pas couvertes par les dispositions légales concernant les conflits d'intérêts (Principe 3.6 et 6.8)

Sans objet chez PCB

Management exécutif (principes 6.1 à 6.8)

Sans objet chez PCB qui n'a pas de management exécutif.

Rémunération des administrateurs (principe 7.3 du code)

La politique de rémunération des administrateurs est revue chaque année au sein du Comité de nomination et de rémunération avant d'être discutée en Conseil d'administration. En cas de révision, elle est soumise pour approbation à l'Assemblée Générale qui suit.

Rémunération des administrateurs non exécutifs non indépendants (principes 7.6 à 7.8)

PCB ne verse pas de rémunération à ces administrateurs conformément aux règles en vigueur dans le Groupe McKesson Europe.

Rémunération des administrateurs exécutifs et managers exécutifs (principes 7.9 à 7.16 à l'exception du 7.15 ; 7.17 et 7.18 sont sans objet)

La société Brugefi Invest, administrateur détenant des pouvoirs spécifiques ne perçoit pas de rémunération, ni son représentant légal selon les règles en vigueur dans le groupe McKesson Europe. En ce qui concerne les administrateurs liés au groupe McKesson Europe, aucune rémunération n'est versée par PCB. Les administrateurs et managers exécutif avec un contrat au sein de la société mère ont reçu leur salaire habituel par l'intermédiaire de leur employeur.

Nombre de réunions du comité de nomination (Principe 5.3./6 du Code)

Le comité de nomination se réunit lorsqu'il le juge nécessaire.

Dispositif spécifique pour permettre au personnel de faire part d'irrégularités (principe 5.2./16 du code)

PCB n'a pas mis en place un dispositif spécifique pour que le personnel puisse informer le comité d'audit d'irrégularités éventuelles en matière d'élaboration de l'information financière, en l'absence de personnel.



Assemblée Générale des Actionnaires (principe 8.8 du code)

Si les statuts de PCB précisent un seuil de 20% du capital pour qu'un actionnaire puisse soumettre des propositions à l'Assemblée Générale des Actionnaires. Néanmoins, PCB se conformera au seuil recommandé par le Code.

Comité d'audit (principe 5.2./24 du code)

Le comité d'audit n'a pas établi de politique formelle précisant les types de services additionnels qui sont exclus, autorisés après examen par le comité et autorisés d'office compte tenu des exigences spécifiques du Code des sociétés en raison du faible nombre de services spécifiques accomplis par le Commissaire.

3.3 Principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de Gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière (art. 96, 52, 3°)

Les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière sont adaptées à la taille et à l'activité de la société.

Environnement de contrôle

La fonction comptable et financière est prise en charge par le Groupe PCB, qui dispose des ressources nécessaires, parfaitement identifiées, dont les responsabilités sont définies, disposant d'un accès permanent aux informations comptables et financières pour l'élaboration des états financiers statutaires et consolidés.

Les états financiers sont élaborés conformément au référentiel comptable applicable en Belgique en suivant un processus structuré en collaboration avec d'autres fonctions (fiscale, juridique, ressources humaines, etc.) en respectant un calendrier précis.

Les principales règles de ré-imputation ou de redressement en cas d'application de référentiels comptables différents à l'établissement des états financiers est défini dans des tables de correspondance.

Gestion des risques

Les objectifs en matière d'établissement de l'information financière sont définis à travers un calendrier des opérations comptables définissant ainsi les responsabilités des personnes impliquées dans le processus et par voie de conséquence mettant en évidence les risques encourus. Tout risque important dans le processus d'établissement de l'information financière est analysé par le service comptable et financier avec l'assistance du service juridique et fiscal en tenant informé le Conseil d'Administration et le comité d'audit.

Une veille informatisée identifie les changements dans les principes comptables.

Activité de contrôle

Des contrôles liés aux principes et procédures comptables sont organisés par le service comptable et financier, lui-même contrôlé par le service comptable et financier du groupe McKesson Europe selon une fréquence régulière.



Ces contrôles réguliers s'opèrent à travers une séparation des tâches de gestion et de suivi :

- Concernant les investissements, désinvestissements, immobilisations incorporelles et corporelles : gestion par le directeur des achats, le suivi est assuré par le controlling et la direction générale
- Concernant les immobilisations financières et goodwill : gestion par le service comptable et financier dont le suivi est assurée par la direction générale
- Concernant les achats et fournisseurs et assimilés; coûts de revient : gestion par le directeur des achats dont le suivi est assuré par le controlling et la direction générale
- Concernant les produits des activités ordinaires, clients et assimilés : gestion par le directeur des ventes et le responsable des risques clients dont le suivi est assuré par le controlling et la direction générale
- Concernant les stocks : gestion par le service approvisionnement utilisant la méthode FIFO dont le suivi est assuré par le controlling et la direction générale
- Concernant la trésorerie, le financement et les instruments financiers : gestion par le service comptable et financier dont le suivi est assuré par le responsable financier de McKesson Europe
- Concernant les avantages accordés au personnel : gestion par le service des ressources humaines dont le suivi est assuré par le service comptable et financier, le controlling et la direction générale
- Concernant les opérations sur le capital : gestion par la direction générale avec d'assistance du service juridique et fiscal de McKesson Europe et à l'interne.
- Concernant les provisions et engagements : gestion par le service comptable et financier, le responsable du risque clients avec l'assistance du service juridique et fiscal de McKesson Europe dont le suivi est assuré par la direction générale et à l'interne.

L'identification de tout problème comptable nouveau, non prévu, fait l'objet d'une analyse spécifique par le service comptable et financier soumise à la direction générale pour validation.

Les états financiers consolidés sont établis par le service comptable et financier.

Information et communication

L'utilisation du même système d'information comptable et financier (ci-après «système d'information») au sein des sociétés du groupe OCP/McKesson Europe facilite l'information et la communication à travers un mode de reporting identique.

Le système d'information est géré par un prestataire informatique extérieur. Il fait l'objet des adaptations régulières rendues nécessaires par les évolutions de la législation grâce à une gestion des demandes. Une gestion des incidents est également mise en œuvre.

Les relations avec les prestataires informatiques sont contractualisées. Des indicateurs de performance et de qualité de service sont définis et suivis. Des vérifications chez les prestataires sont possibles.

Le système d'information est sécurisé par :

- un processus de droits d'accès aux données et aux programmes
- un dispositif de protection anti-virus
- un système de protection en cas de travail en réseau
- un dispositif de sauvegarde et de conservation des données
- des mesures de continuité de service
- un système de droit d'accès physique aux installations



Ces mesures de sécurité font l'objet de tests périodiques et d'évolution afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur efficacité.

Un échéancier récapitulant les obligations périodiques du Groupe en matière de communication de l'information financière au Marché est mise à jour mensuellement sous la responsabilité de la personne chargée de la communication financière. Toute diffusion d'information sur le site ou par voie de presse est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

Pilotage

Les mêmes principes comptables ont été retenus pour l'élaboration des états financiers au sein des activités de répartition pharmaceutiques des sociétés du Groupe.

L'établissement et la présentation des états financiers, en ce compris, bilan, compte des résultats, annexes et situation financière sont présentés et expliqués aux membres du comité d'audit et du Conseil d'administration à chaque arrêté des états financiers publiés.

La direction générale dispose :

- un reporting journalier de la trésorerie;
- un reporting mensuel des comptes et du besoin fonds de roulement.

3.4 Composition et mode de fonctionnement du Conseil d'administration (art.96 du code des sociétés, §2, 5°)

3.4.1 Conseil d'administration - Liste des membres au 31 mars 2018

Nom	Fonction	Type	Date naissance (adm.ou rep.)	1ère nomination	Fin de mandat	Membre d'un comité	Autres mandats/fonction FR : France BE : Belgique CA : conseil d'administration
BRUGEFI INVEST SAS 532 365 707 représentée par Philippe Lacroix	Administrateur	non exécutif	1964	18/05/2011	19/09/2018	Non	<u>Mandats du représentant :</u> Pharma Belgium - BE - Administrateur délégué Laboratoria Flandria - BE - Administrateur délégué Pharma Partners - BE - Co-gérant Lloydspharma SA - BE - Administrateur Lloydspharma Group SA- BE - Administrateur Lloydsproperty Belgium - BE - Administrateur MDD Pharma SA – Administrateur Belmedis SA – Administrateur Alphar Partners SA – Administrateur Cophana SA – Administrateur McKesson Belgium Holdings SPRL – Gérant Pharmactiv Belgium SA – Administrateur Sofarmex SPRL – Gérant Sofiadis SCRL - Administrateur



OCP SAS 550 200 182 représentée par Hubert OLIVIER	Administra- teur	non exécutif	1959	12/09/2002	19/09/2018	Oui	<u>Mandats du représentant d'OCP :</u> Président Depotrade Président d'OCP Président d'OCP Formation Président d'OCP Répartition Président de Pharmactlv Distribution Président de Pharmatel Représentant d'OCP Répartition Président Délégué dans CMB Représentant d'OCP Président Délégué dans CPM Représentant d'OCP Président Délégué dans SERI
Alain CHARLIER	Administra- teur	non exécutif	1970	20/05/2015	19/09/2018	Non	Pharma Belgium - BE - Administrateur Laboratoria Flandria - BE – Administrateur Sofarmex SPRL – Gérant Cophana SA – Administrateur Espafarmed SLU – Gérant Phama Partners SPRL - Gérant
LUMEUR SCS 0885.134.797 représentée par Luc MEURRENS	Administra- teur	indépendant*	1942	11/03/2008	19/09/2018	Oui	Retraité
JETMA SPRL 0465.419.361 représentée par Jean-Marie LIMPENS	Administra- teur	indépendant*	1958	16/04/2008	19/09/2018	oui	Administrateur Délégué du CHR de Mons-Hainaut
DELVERO SPRL 0826 577 283 représentée par Véronique DELENS	Administra- teur	indépendant*	1958	18/05/2011	19/09/2018	oui	Avocat

*indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés et des critères d'indépendance prévus par le Code 2009

3.4.2 Conseil d'administration – Activités FY2018

En FY 2018, le Conseil d'administration de PCB s'est réuni treize (13) fois.

Les sujets traités étaient notamment :

- suivre les performances de la société au regard du budget et l'évolution du marché de la distribution pharmaceutique
- approuver les comptes annuels se clôturant au 31 mars 2017
- suivre l'évolution des risques
- présenter et décider du contenu de l'agenda des Assemblées Générales (ordinaire et extraordinaire)
- approuver le budget FY 2018
- suivre le rapprochement des sociétés Sambria, Ostend Pharma, Pharma Belgium et leur évaluation



- entendre les recommandations éventuelles du comité d'audit
- entendre le commissaire
- revoir les litiges les plus importants
- revoir la gestion des risques
- revoir les transactions et autres relations contractuelles entre la société, y compris les sociétés liées et les administrateurs
- Faire le suivi des contacts avec la FSMA
- Faire le suivi du processus d'acquisition et d'intégration des sociétés du Groupe Welcoop en Belgique
- Faire le suivi de l'intention d'une augmentation de capital et d'un éventuel squeeze out

Réunions du conseil d'administration :	Présent ou représenté
BRUGEFI INVEST représentée par Philippe Lacroix	100 %
OCP représentée par Hubert Olivier	100 %
Monsieur Alain Charlier	100 %
DELVERO représentée par Véronique Delens	100 %
JETMA représentée par Jean-Marie Limpens	100 %
LUMEUR représentée par Luc Meurrens	100 %

3.4.3 Conseil d'administration – secrétariat

Le secrétariat du Conseil d'Administration est assuré par Eveline Lamiroy.

3.4.4 Pouvoirs spéciaux confiés à un administrateur

Le Conseil d'Administration de PCB a confié des pouvoirs spéciaux à Brugefi Invest représentée par Monsieur Philippe Lacroix. Monsieur Philippe Lacroix ne perçoit aucune rémunération à ce titre.

3.5 Les comités institués par le Conseil d'administration

3.5.1 Comité d'audit

Composition

Membres	Fonction	Présent ou représenté
Hubert Olivier (OCP)	Président OCP France – Actionnaire majoritaire	100%
Jean-Marie Limpens (JETMA)	Administrateur indépendant – A rejoint le comité d'audit en août 2008 – Il dispose d'une compétence en matière de comptabilité et d'audit- diplômé en management (UCL-IAG) – administrateur agréé de Guberna-AB (association belge des administrateurs) – administrateur du fonds de pension AMONIS OFP (art. 96 Code des sociétés, 9°)	100%
Luc Meurrens (LUMEUR)	Administrateur indépendant – Président du Comité d'Audit A rejoint le comité d'audit en août 2008	100%
Véronique Delens (DELVERO)	Administrateur indépendant A rejoint le comité d'audit en mai 2011	100%



Activité en FY2018

Le comité d'audit s'est réuni à 3 reprises dans le courant de l'année fiscale 2018.

- l'examen des comptes annuels se clôturant au 31 mars 2017
- suivi de l'efficacité sur la gestion des risques de la société
- suivi du processus d'élaboration de l'information financière
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne (Implémentation du projet SOX)
- description et explication des opérations liées
- l'examen du contrat de location du fonds de commerce Laboratoria Flandria
- analyse du processus de litiges avec fournisseurs et clients (suivi des clients douteux)
- Examen de la valorisation des incorporels à la suite du rapprochement des activités d'Ostend Pharma, Sambria et Pharma Belgium
- Suivi du contrôle externe des comptes annuels et consolidés et des recommandations du commissaire-réviseur

3.5.2 Comité de rémunération et de nomination

Le Conseil d'administration a décidé la création d'un comité de rémunération et de nomination le 26 août 2010 pour se conformer aux dispositions de la loi du 6 avril 2010 bien que la société PCB n'emploie pas de salariés.

Les membres sont Philippe Lacroix (Brugefi), Jean-Marie Limpens (JETMA), Luc Meurrens (LUMEUR), Véronique Delens (DELVERO).

Le Conseil d'administration déclare qu'aucun changement n'est survenu concernant les rémunérations durant l'année fiscale 2018. La seule rémunération, versée au cours de l'année, est identique à celle versée les années précédentes. Elle concerne la rémunération des administrateurs indépendants.

3.5.3 Parité

Le Conseil reconnaît l'importance de la parité dans ses organes de contrôle et dans sa gouvernance. Plus particulièrement, dans la considération de la composition du Conseil d'administration, l'aspect de la parité sera dûment pris en considération. En effet, l'article 518*bis* du Code des Sociétés prévoit que dans les sociétés cotées, au moins un tiers des membres du conseil d'administration sont de sexe différent de celui des autres membres. L'obligation de respecter les quotas entre en vigueur à partir du premier jour du sixième exercice social qui commence après la publication de la loi du 28 juillet 2011, soit le 1^{er} avril 2016 pour la société PCB. A noter que lors de la prochaine assemblée générale ordinaire du 19 septembre 2018, la nomination des nouveaux administrateurs prendra en considération cette parité homme-femme.

3.6 Rapport de rémunération (article 96, 53, code des sociétés)

3.6.1 Procédure adoptée pour élaborer la politique de rémunération et fixer le niveau de rémunération des administrateurs non exécutifs et des managers exécutifs

Un rapport de rémunération contenu dans un rapport du Conseil d'administration a été approuvé lors de l'assemblée générale du 20 décembre 2017.

3.6.2 Rémunérations des administrateurs non exécutifs



Administrateurs non exécutifs indépendants

Comme mentionné ci-dessus, aucun changement n'est survenu concernant les rémunérations durant l'année fiscale 2018. La seule rémunération, versée au cours de l'année, est identique à celle versée les années précédentes. Il n'y a pas de changement attendu de la politique de rémunérations pour l'année à venir.

Administrateurs non exécutifs non indépendants

Les administrateurs non exécutifs non indépendants, personnes physiques et/ou les représentants des personnes morales, ne perçoivent aucune rémunération à ce titre, ne jouissent d'aucun tantième sur les bénéfices, ni de bonus sous forme d'actions, ni d'options, ni de tout autre droit d'acquies des actions en vertu des règles internes au Groupe McKesson Europe. Il n'y a pas de changement attendu de la politique de rémunérations pour l'année à venir.

3.6.3 Rémunération du CEO et des autres managers exécutifs

PCB n'a pas nommé de CEO. PCB n'a pas de manager exécutif à l'exception d'un administrateur détenant des pouvoirs spéciaux. Cet administrateur ne perçoit aucune rémunération ni d'avantages financiers quelconques à ce titre. Il n'y a pas de changement attendu de la politique de rémunérations pour l'année à venir.

3.6.4 Tableau récapitulatif

Administrateurs	Montant de la rémunération annuelle
OCP représentée par Hubert Olivier	Non rémunéré
Brugfi Invest représentée par Philippe Lacroix	Non rémunéré
Alain Charlier	Non rémunéré
Lumeur représentée par Luc Meurrens	6.960 € + 1.200 €/séance
Jetma représentée par Jean-Marie Limpens	6.960 € + 1.200 €/séance
Delvero représentée par Véronique Delens	6.960 € + 1.200 €/séance

3.6.5 Informations sur les actions et les options sur actions

Selon les règles en vigueur dans le Groupe McKesson Europe, les administrateurs personnes physiques et les représentants des personnes morales ont pris l'engagement de ne pas détenir, ni d'acquies des actions de la société.

3.7 Conflits d'intérêts (article 523, 524 du code des sociétés)

Transactions et autres liens contractuels entre PCB et les sociétés liées

Néant

Transactions et autres relations contractuelles entre la société y compris les sociétés liées et les administrateurs et managers exécutifs non couvertes par les dispositions légales concernant les conflits d'intérêts : Sans objet



3.8 Contrôle externe

Le contrôle externe des comptes sociaux et consolidés de PCB SA a été confié par l'AGO du 20 mai 2015 à Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'entreprises SC SCRL, représentée par Monsieur Eric Nys pour un mandat de 3 ans prenant fin après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés au 31 mars 2018. Les émoluments du commissaire liés au contrôle des comptes annuels et consolidés sont fixés à 34.578 € par an. Une augmentation des honoraires a été notée suite à l'intégration des nouvelles sociétés acquises.

4. Autres dispositions du Code des sociétés

Mutations de capital (article 608 du Code des sociétés) : Néant
Acquisition d'actions propres (article 624 du Code des sociétés) : Néant

5. Obligations découlant de la transposition de la directive OPA - Article 34 de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007

La structure du capital (art. 34, 1°) avec le cas échéant une indication des différentes catégories d'actions et, pour chaque catégorie d'actions, les droits et obligations qui lui sont attachés et le pourcentage du capital social total qu'elle représente:

	31/03/2018
OCP (France)	81,98%
Brugefi Invest (France)	13,66%
Public	4,36%
Total	100%

Les adresses des sociétés :

- OCP SAS (2 rue Galien à 93587 Saint-Ouen Cedex) en France (81,98% du capital de PCB SA),
- Brugefi Invest SAS (2 rue Galien à 93587 Saint-Ouen) en France (13,66% du capital de PCB SA),

Etant précisé que ces 2 sociétés OCP et Brugefi Invest appartiennent au Groupe McKesson Corporation dont le siège social est situé à 1 Post Street #1825 – 94104 San Francisco, California) aux Etats-Unis. Une nouvelle déclaration datant du 2 janvier 2018 mentionne le changement de pourcentage de détention de l'actionnaire de PCB suite à l'apport en nature effectué par l'OCP SAS des activités Belmedis et des autres sociétés belges du Groupe Welcoop.

Toute restriction légale ou statutaire au transfert de titres (art. 34, 2°): néant.

Les détenteurs de tout titre comprenant des droits de contrôle spéciaux et une description de ces droits (art. 34, 3°): néant.

Le mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés directement par ce dernier (art. 34, 4°): néant.

Toute restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote (art. 34, 5°): néant.

Les accords entre actionnaires, qui sont connus de l'émetteur et peuvent entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote (art. 34, 6°): néant.



Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres de l'organe d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de l'émetteur (art. 34, 7°) : voir la charte de gouvernance d'entreprise.

Les pouvoirs de l'organe d'administration, en particulier concernant le pouvoir d'émettre ou de racheter des actions (art. 34, 8°) : néant.

Tous les accords importants auxquels l'émetteur est partie et qui prennent effet, sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de l'émetteur à la suite d'une offre publique d'acquisition, et leurs effets, sauf lorsque leur nature est telle que leur divulgation porterait gravement atteinte à l'émetteur; cette exception n'est pas applicable lorsque l'émetteur est spécifiquement tenu de divulguer ces informations en vertu d'autres exigences légales (art. 34, 9°) : néant.

Tous les accords entre l'émetteur et les membres de son organe d'administration ou son personnel, qui prévoient des indemnités si les membres de l'organe d'administration démissionnent ou doivent cesser leurs fonctions sans raison valable ou si l'emploi des membres du personnel prend fin en raison d'une offre publique d'acquisition (art. 34, 10°) : néant.

6. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

6.1 Environnement de contrôle

Un «Code of conduct», mis à jour le 12 septembre 2015, est en vigueur dans le Groupe McKesson Europe, code auquel toutes les sociétés et tous les salariés du Groupe doivent se conformer. Ce «code of conduct» couvre des domaines aussi divers que les conflits d'intérêts, les protections des données, les comportements individuels touchant à la discrimination et au harcèlement la protection des actifs de la société, l'utilisation des outils informatiques, etc.

Même si ce «code of conduct» n'envisage pas expressément de sanction, chaque société est invitée à tirer les conséquences d'une non-conformité voire à appliquer une sanction individuelle en cas de non-respect de ses règles.

La charte de gouvernance PCB définit les principes généraux de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités. Le président du Conseil d'administration s'assure de la bonne application de ces principes et veille à une bonne complémentarité des membres du Conseil tant en ce qui concerne leur formation que leur expérience professionnelle. Concernant l'intérêt social, toute décision doit être le résultat d'un consensus entre tous les administrateurs (indépendants et non indépendants) et en l'absence de tout conflit d'intérêts.

Le comité d'audit, mis en place en décembre 2006, présente les conclusions de ses études lors des Conseils d'administration.

Le service d'audit interne intervient selon un programme défini en début d'année sur des questions liées à la gestion du risque.

Il n'a pas été mis en place de délégations de pouvoirs excepté le mandat spécial accordé à Monsieur Philippe Lacroix représentant de la société Brugefi Invest.



6.2 Processus de gestion des risques

La société PCB et ses filiales font face à des risques de nature externe et de nature interne pouvant menacer la réalisation des objectifs stratégiques, financiers et opérationnels définis dans le processus budgétaire.

Le système de management des risques (ci-après «SMR») mis en place par la société permet d'identifier, d'évaluer les risques et de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les dangers ou atténuer leurs effets.

L'objectif est d'assurer la transparence sur la situation des risques et donc de faciliter une planification plus fiable, une plus grande certitude quant aux résultats financiers et une meilleure prise de décision. Le SMR est adapté aux spécificités de la structure de l'entreprise et à son environnement.

Le conseil d'administration veille à ce que les risques soient identifiés, évalués et traités à un stade précoce et que le SMR soit mis à jour régulièrement. Il est responsable de la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Le service d'audit interne assure le suivi du SMR grâce à un outil de gestion des risques qui se compose de trois éléments principaux :

1. l'inventaire des risques mis à jour régulièrement (A/ identification des risques et description, B/ évaluation des risques par l'impact sur l'EBITDA mesuré en 5 classes en M€ : insignifiant, faible, modéré, important, majeur et par la probabilité de réalisation mesurée en 5 classes : hautement improbable, peu probable, modérée, probable, à peu près certain, C/ identification des actions suivies par statut : possible, pas encore décidé, décidé, non encore commencé, en cours, terminé)
2. Reporting sur les risques (inventaire des risques mis à jour 2 fois par an, reporting mensuel des risques importants, reporting sur les risques liés aux standing-orders)
3. Contrôle des risques (mise en œuvre et suivi des actions par le management exécutif et le Conseil d'administration, contrôle par le service audit du Groupe McKesson Europe)

6.3 Principaux facteurs de risques

Les risques et incertitudes de PCB SA sont directement liés à l'activité opérationnelle de ses filiales.

- Le risque du crédit clients est géré par un suivi rigoureux des créances clients. Les réductions de valeur sont déterminées individuellement après une analyse de la situation financière et patrimoniale des clients ayant des difficultés financières, sous déduction des garanties obtenues.
- La concentration du risque client est limitée. Les clients sont constitués principalement de pharmacies indépendantes et des pharmacies du Groupe Lloydspharma appartenant au Groupe McKesson Europe.
- Risque de marché/politique : Depuis la mise en place du gouvernement actuel, une politique de réduction des dépenses pour les soins de santé a été mise en œuvre. En plus des mesures d'économies déjà prises par le gouvernement, il est à craindre que de nouvelles réductions de prix sur médicaments nous soient imposées par nos autorités dans le courant de cette législature.



- Risque de liquidité : La totalité des opérations réalisées par la société s'effectuant en Euro, aucun risque de change n'est à prendre en considération pour l'établissement des comptes. Pour ses besoins financiers, le Groupe PCB fait appel au Groupe McKesson Europe AG. Elle est soumise à des risques de fluctuation des taux d'intérêts.
- Risque opérationnel : Les risques opérationnels principaux sont ceux relatifs à la continuité des services IT et à la perte d'un site majeur.

6.4 Activités de contrôle

Le Département «Corporate Audit, Consulting and Risk Management» du Groupe McKesson Europe AG a mis en place dans toutes les sociétés du Groupe un outil permettant d'identifier toutes les activités de contrôle, les personnes responsables, le type du contrôle exercé, la fréquence du contrôle, les éléments du contrôle.

6.5 Information et communication

Le système d'information en vigueur dans le Groupe permet à chaque responsable d'obtenir les informations requises, détaillées, mises à jour de s'acquitter efficacement de ses responsabilités.

6.6 Pilotage

Le service d'audit interne s'assure que le système de contrôle interne fonctionne efficacement en exerçant périodiquement des missions. Chaque mission donne lieu à la rédaction d'un rapport exposant notamment les points de contrôle exercés, les défaillances éventuelles, les recommandations pour lesquelles le dirigeant doit prendre des engagements.

Ce service d'audit interne est placé sous la responsabilité du Département «Corporate Audit, Consulting and Risk Management» du Groupe McKesson Europe AG.

Le 2 juillet 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.

Philippe Lacroix
Administrateur-délégué

Deloitte.



PCB SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le 31 mars
2018 - Comptes annuels

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de PCB SA pour l'exercice clos le 31 mars 2018- Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de PCB SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales, réglementaires et normatives. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 20 mai 2015, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 mars 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de PCB SA durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 mars 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 99 059 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 1 688 (000) EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 mars 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Point clé de l'audit	Comment notre audit a traité les points clés de l'audit
<p>Evaluation des participations et du compte courant vis-à-vis de Pharma Belgium :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La société détient des participations non cotées pour un montant net de 85.976 (000) EUR et une créance en compte courant vis-à-vis de sa filiale, Pharma Belgium, pour un montant net de 13.049 (000) EUR. • Ces actifs sont respectivement comptabilisés en « immobilisations financières - participations », à leur valeur d'acquisition, et en « créances à un an au plus - autres créances », à leur valeur nominale. • Les participations font l'objet de réduction de valeur en cas de moins-value durable, justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations sont détenues. • Les créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis. • La détermination d'une réduction de valeur éventuelle de ces participations non cotées, pour lesquelles peu de données publiques observables sont disponibles, dépend d'estimations ou jugements significatifs de la part du management, que ce soit au niveau de la méthode d'évaluation des participations utilisée ou des paramètres sous-tendant celle-ci. • Dans le cadre de notre audit, nous avons identifié l'évaluation de ces participations et du compte courant vis-à-vis de Pharma Belgium comme étant un élément clé de l'audit principalement pour les raisons suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Le montant significatif des participations et du compte courant; - La détermination des paramètres du modèle permettant de conclure à une éventuelle réduction de valeur requiert des jugements importants de la part du management; 	<p>Les procédures suivantes ont été effectuées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous nous sommes assurés de la conformité des règles d'évaluation des participations avec les principes comptables généralement admis en Belgique. • Nous avons analysé le processus de revue des réductions de valeur des immobilisations financières non cotées ainsi que les contrôles internes y relatifs. • Nous avons testé la valorisation des participations calculée par la direction en challengeant le choix de la méthode utilisée ainsi que les hypothèses et estimations sous-jacentes. • Nous nous sommes assurés que la valeur obtenue pour chaque participation soit bien supérieure à sa valeur nette comptable. • Pour ce qui est du compte courant vis-à-vis de PCB, nous sommes assurés de la recouvrabilité de cette créance.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

*
* *

Rapport sur les autres obligations légales, réglementaires et normatives

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA), notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion. PCB SA fait appel à l'exemption décrite à l'article 96, § 4 du Code des sociétés, afin de ne pas inclure les informations non financières, comme l'exige l'article 96, § 4 du Code belge des sociétés, dans son rapport de gestion. La société mère, McKesson Europe AG, inclut ces informations dans son rapport annuel sur les états financiers consolidés.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, le 31 juillet 2018

Le commissaire



DELOITTE Réviseurs d'Entreprises

SC s.f.d. SCRL

Représentée par Eric Nys

Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren / Réviseurs d'Entreprises
Burgerlijke vennootschap onder de vorm van een coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid /
Société civile sous forme d'une société coopérative à responsabilité limitée
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE 17 2300 0465 6121 - BIC GEBABEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited